FÉDÉRATION
DES ACTEURS
DE LA SOLIDARITÉ

Articuler TZCLD et l'IAE

2025

Contexte

Chômage de longue durée : du constat aux solutions ESS

- Phénomène structurel : Ancré depuis 1970, aux origines multiples (individuelles, économiques, territoriales).
- Impasse des politiques : L'activation du marché du travail s'avère insuffisante pour résorber le problème.
- Propositions de l'ESS : L'IAE (Insertion par l'Activité Économique) et TZCLD (Territoires Zéro Chômeur).

Différences majeures IAE-TZCLD

Dispositif	IAE (Insertion par l'Activité Économique)	TZCLD (Territoires Zéro Chômeur)
Visée	Parcours tremplin vers le marché ordinaire	Droit à l'emploi pérenne sur le territoire
Contrat	CDDI (durée limitée, 24 mois max)	CDI au SMIC (en Entreprise à But d'Emploi)
Public	Personnes cumulant des freins sociaux et professionnels	Privés d'emploi depuis +1 an résidant sur la zone
Périmètre	De très local à départemental	Ancré sur un bassin de vie micro-local délimité
Financement	Aide au poste (État) négociée avec le DDETS + chiffre d'affaires,	Aide au poste (État) sans négociation mais calée sur les besoins + chiffres d'affaires

Méthodologie

Méthodes de collecte de données :

- Analyse qualitative (entretiens, études de cas)
- Analyse quantitative (statistiques, indicateurs proxies)

Outils et techniques utilisés :

- Entretiens semi-structurés avec des acteurs locaux
- Analyse de données secondaires (rapports, études)

Constats

Aucun lien de médiation-modération de l'IAE sur l'effet des EBE sur le nombre de demandeurs d'emploi n'a pu être caractérisé ou infirmé.

Les EBE semblent plus utiles dans les territoires ruraux sans dynamisme économique, mais les SIAE n'y sont pas inutiles

La complémentarité serait mieux assurée si l'architecture territoriale des deux dispositifs était la même

La répartition des publics devrait être clarifiée et soutenue

L'existence de passerelles devrait être institutionnalisée

Architecture actuelle

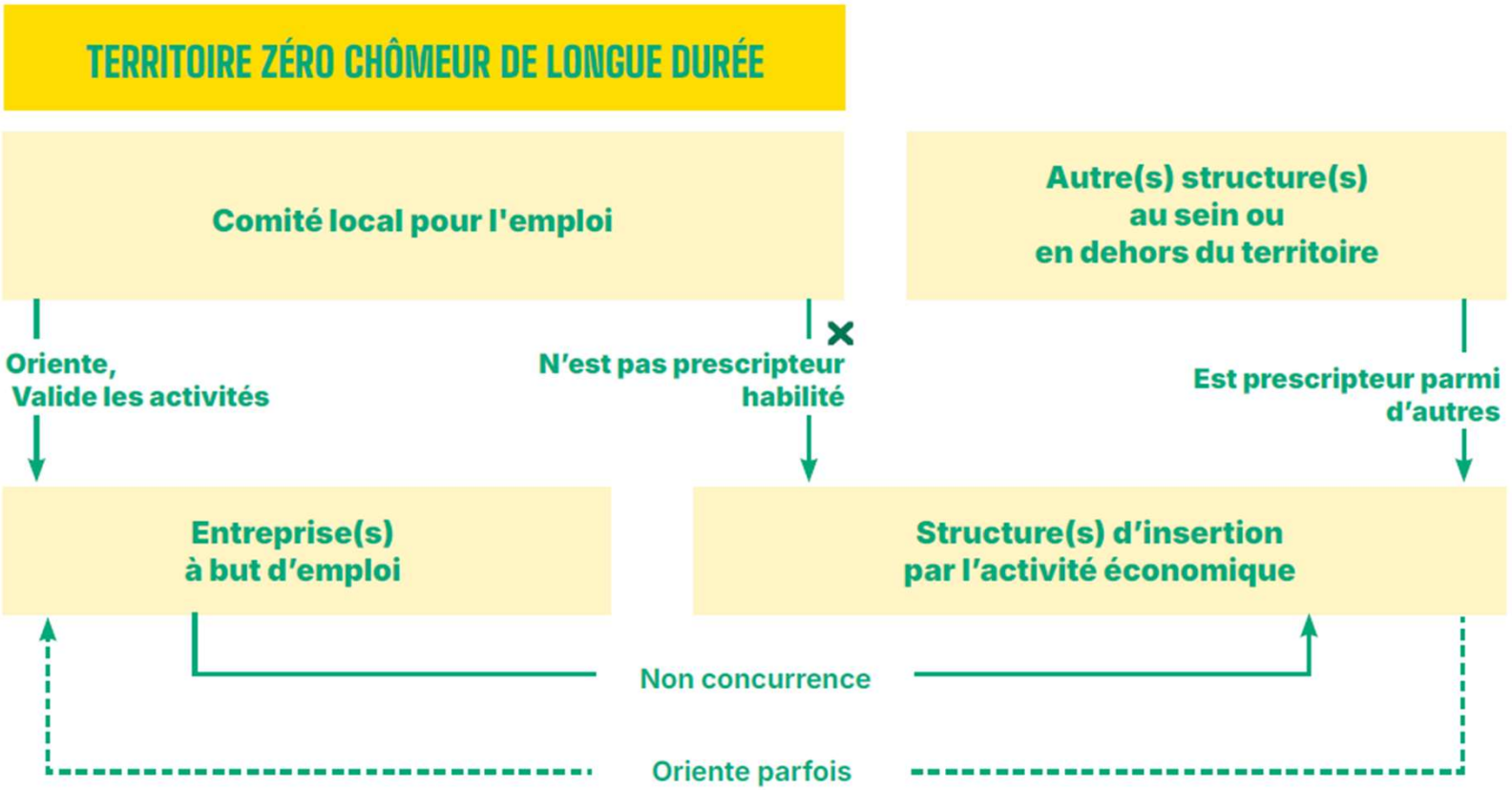

Source : Schéma réalisé par la Fédération

Architecture préconisée

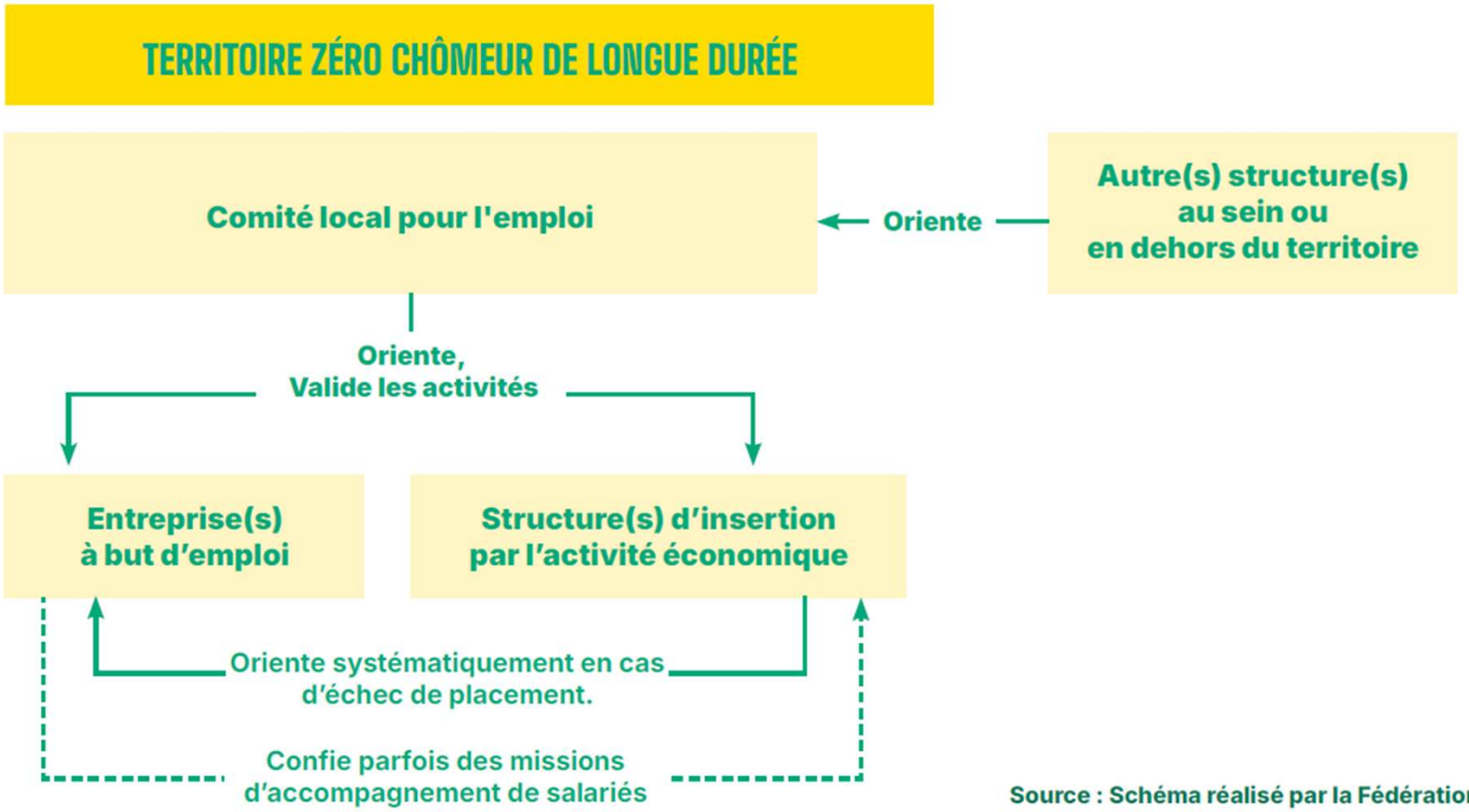

Source : Schéma réalisé par la Fédération

Résumé des 3 préconisations principales

- **1. Habiliter le CLE comme prescripteur unique** : Étendre le pouvoir d'orientation du Comité Local pour l'Emploi vers l'IAE afin de stopper le cloisonnement institutionnel et supprimer la concurrence d'orientation.
- **2. Sécuriser les passerelles inter-dispositifs** : Créer un cadre juridique garantissant des mobilités fluides, immédiates et sans délai de carence entre les CDDI en SIAE et les CDI en EBE.
- **3. Etendre la stratégie d'exhaustivité à l'IAE :** Le financement des postes en SIAE ne devrait plus faire l'objet d'une négociation avec les DDETS mais suivre le même schéma que celui des postes en EBE : au gré des besoins du territoire

Conclusion

- **Gain d'efficacité territoriale** : Fin de la « coopétition » pour les ressources et les publics : passage à une complémentarité stricte arbitrage par le CLE.
- **Sécurisation des parcours** : Approche fondée sur l'exhaustivité, la répartition équitable et l'optimisation de la dépense publique d'accompagnement.
- **Levée des résistances par l'expérimentation** : Réponse aux craintes du terrain (peur d'une IAE « supplétive ») par une mise en œuvre fondée sur le volontariat des SIAE.
- **Condition de réussite** : Un réengagement financier de l'État : révision des critères d'évaluation et revalorisation des dotations SIAE au niveau de celles des EBE pour traiter les freins socio-sanitaires lourds.

Pour la SOLIDARITÉ contre les exclusions

Contact : leo.begin-doisy@federationsolidarite.org

FÉDÉRATION
DES ACTEURS
DE LA SOLIDARITÉ